



**Département des Landes
Forêt domaniale de Lit et Mixe**

**Site Natura 2000 FR7200711
"Dunes modernes du littoral landais de Mimizan-Plage à Vieux Boucau"
Site d'importance communautaire (SIC)**

BILAN DU CONTRAT DE CREATION / REHABILITATION DE MARES

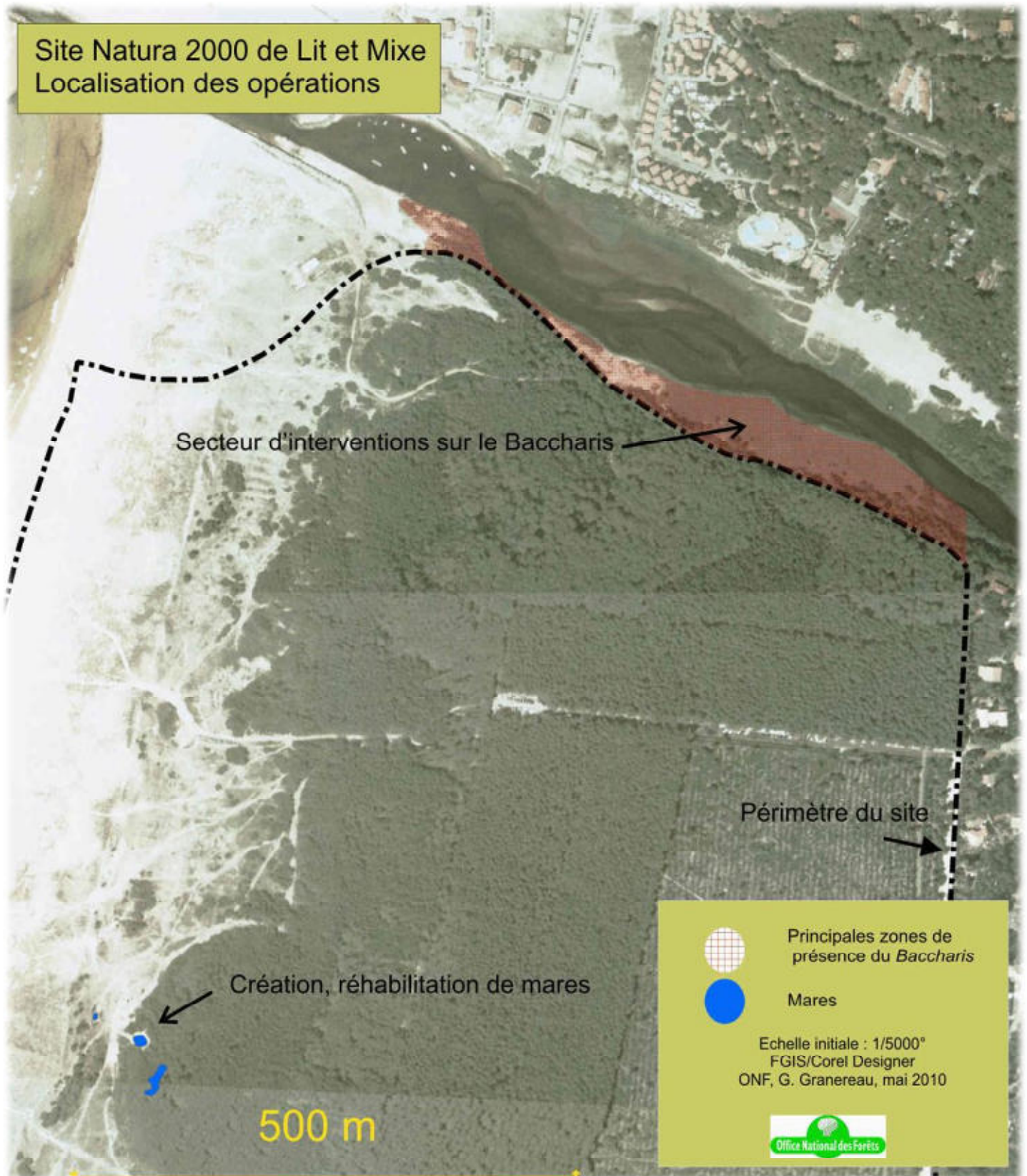
*Creuser une mare sur l'ancien lit du Courant
ACTION 1/GHE4
Contrat au titre de la mesure 323 B du PDRH
(A32309P : création ou rétablissement de mares)*

Office National des Forêts
Agence LNA/BET
Février 2014



1) Localisation des travaux

Selon la carte ci-après, les mares sont situées dans un secteur relativement isolé de la fréquentation ; deux mares ont été créées il y a plus de 10 ans. La mare à ouvrir se trouve à proximité des deux précédentes. La carte présente les différentes opérations envisagées sur le site.



2) Cahier des charges

21) Intérêt de l'opération

Les zones humides d'arrière dune sont devenues rares sur le littoral ; à tel point que les secteurs humides résiduels présentent un grand intérêt écologique, et sont plus attractifs pour les espèces inféodées.

Aucune évaluation n'a été faite des mares existantes (suivis Batraciens, Odonates, habitats, niveaux d'eaux...), mais on note la présence dans la mare est d'un herbier à Potamogeton, et d'une Phragmitaie dans la petite mare ouest située en pied de dune. L'habitat correspondant serait à situer entre le 2190-1 (mares dunaires, code Corine 16.31) et le 3110-1 (Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses, code Corine 22.11 X 22.31).

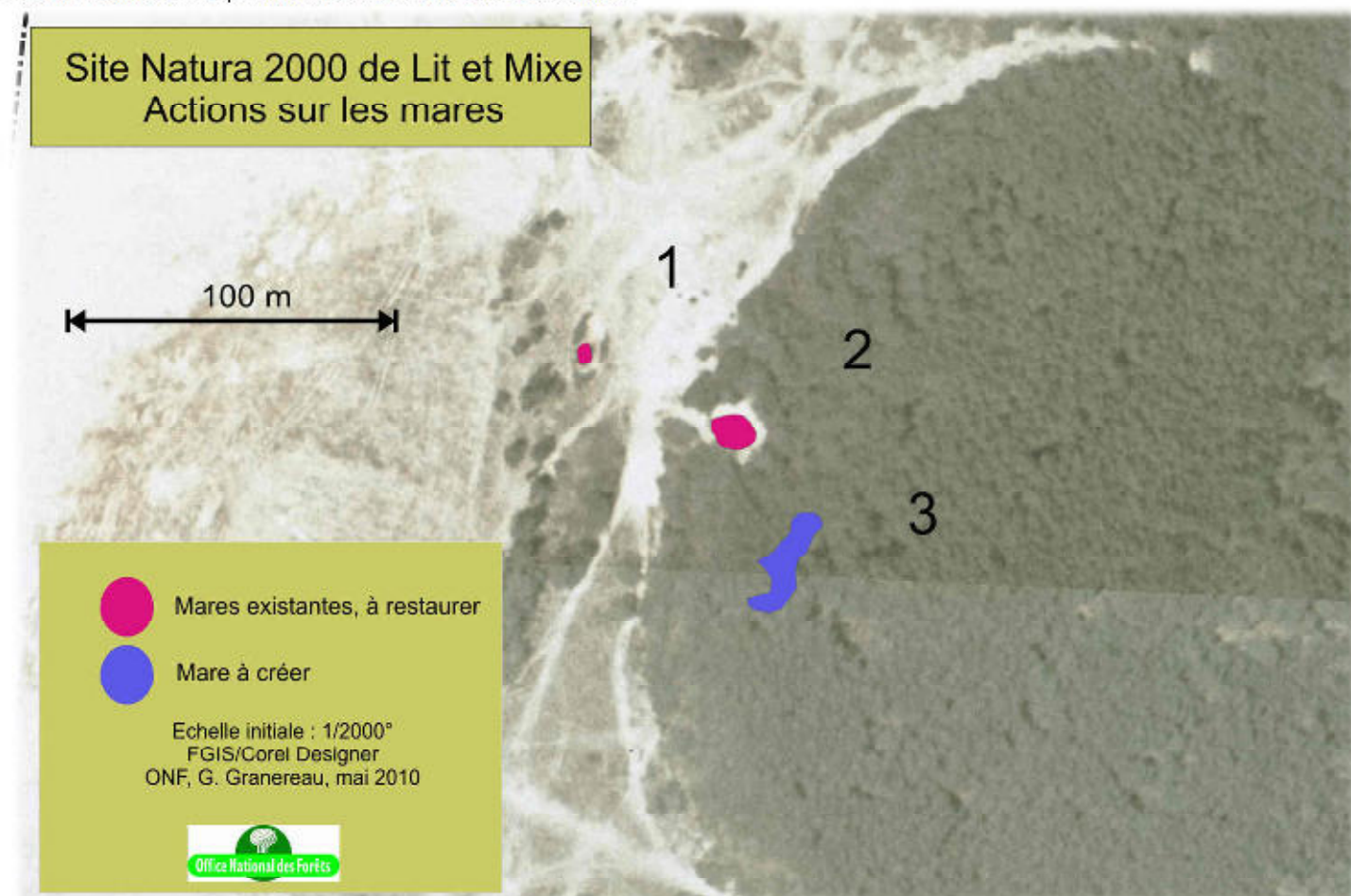
Ces deux habitats sont cités dans l'annexe 1 de la Directive Habitat 92/43/CEE.

Les deux mares existantes subissent une eutrophisation assez sensible pour la petite mare ouest ; il est donc nécessaire de réduire les causes de cette eutrophisation (progression de la végétation notamment) et d'intervenir sur les berges qui sont actuellement abruptes.

La mare à créer, d'une plus grande surface (mais restant inférieure à 1000 m²) pourrait apporter un enjeu plus fort, avec en particulier l'éventualité d'accueillir du Pélobate cultripède, ainsi que d'autres espèces patrimoniales (Odonates, Batraciens, Reptiles, etc.).

22) Cahier des charges pour 2011

La carte suivante précise la localisation des mares :



Nous examinerons les techniques mises en œuvre, chronologiquement, de la mare n°1 à la n°3.

Mare n° 1 : réhabilitation.

Opérations manuelles initiales : enlèvement de la végétation, et notamment des pins, et de quelques arbustes (Saules...), avec bucheronnage et exportation à proximité. Les produits exportés sont placés en tas, afin de constituer un gîte possible pour les Reptiles.

Travail mécanique : utilisation d'un tracto-pelle.

L'opération consiste à :

- étrerper la végétation de la mare, c'est à dire, extraire avec précautions les Phragmites (Roseaux) existants, et creuser dans la partie centrale un trou pouvant servir de refuge en été, et éviter l'assec.

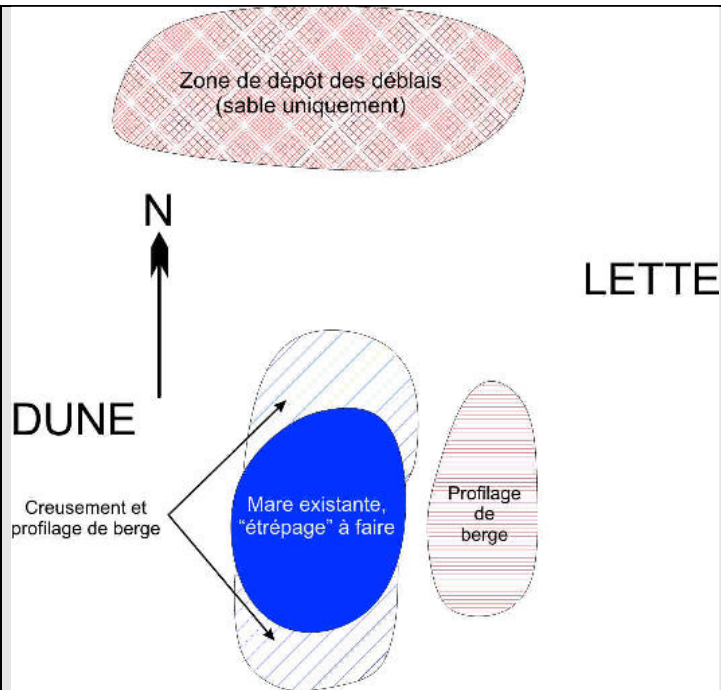
- élargir la mare dans ses parties nord et sud, en veillant à profiler les berges en pentes douces (sauf à l'ouest du fait de la présence de la dune).

- écrêter et adoucir la pente de la berge est

Les dépôts sableux sont placés à proximité, sur un méplat de la dune situé au nord immédiat.

La circulation de l'engin est contrôlée, afin d'éviter son impact sur les dunes grises.

(schéma ci-joint exposant les principes)

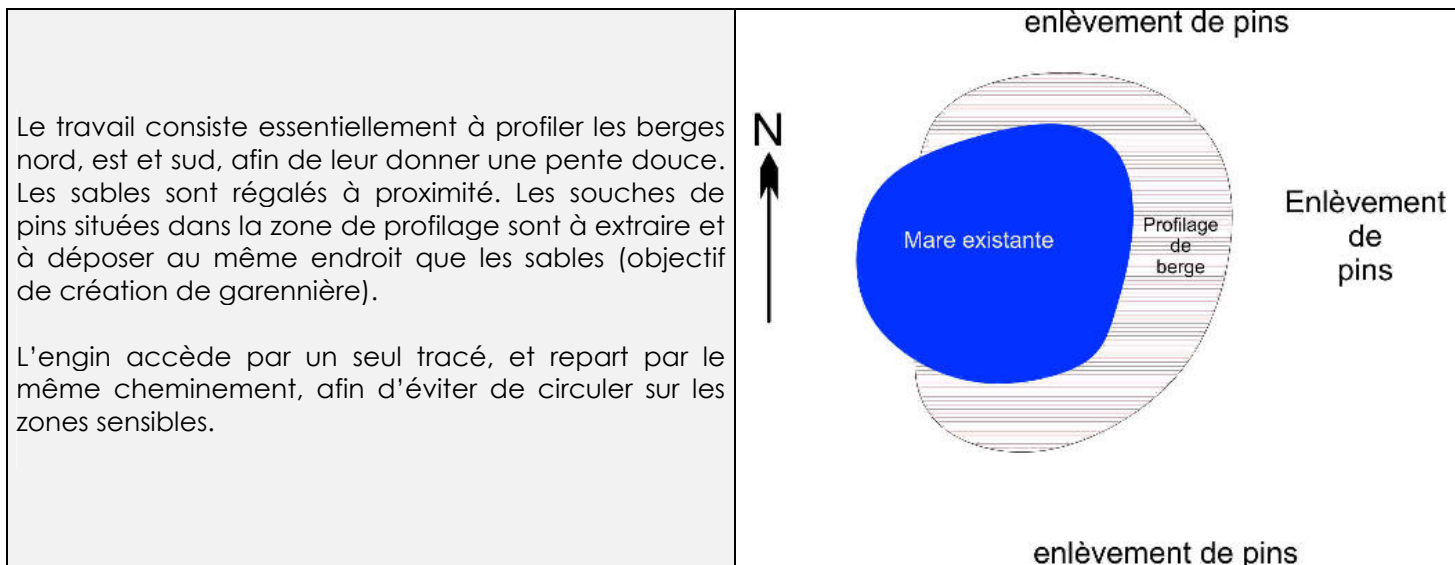


Mare n° 2 : réhabilitation

Opérations manuelles initiales : une vingtaine de pins, d'un diamètre compris entre 15 et 30 cm environ sont à bûcheronner.

Leur stockage est fait à proximité, l'objectif étant de les placer en tas afin de créer un gîte à reptiles. Les branchages sont en partie placés sur ce gîte, et en partie regroupés par tas à proximité.

Travail mécanique : utilisation de la même pelle que ci-dessus, dans les mêmes conditions (respect des zones de déplacement).



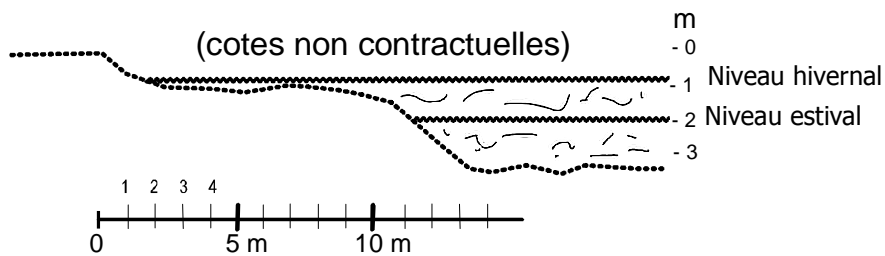
Mare N° 3 : création

Mêmes conditions générales que ci-dessus.

Opérations manuelles : afin de préparer les abords de la mare, une cinquantaine de pins sont abattus. Le reculement par rapport aux berges de la mare est de l'ordre de 10 mètres.

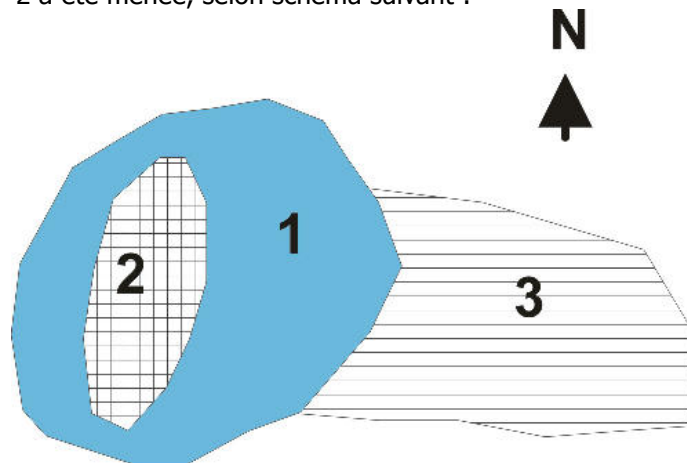
Travail mécanique : Sur la base de la zone piquetée, les travaux de creusement sont effectués depuis la partie centrale (la plus profonde) de la mare, en tirant vers les berges un profil répondant aux principes du schéma suivant :

Exemple de profilage de berges



23) Cahier des charges pour 2013

Une intervention sur la mare n° 2 a été menée, selon schéma suivant :



1) Eau libre de la mare

2) Zone surcreusée avec enlèvement des massettes (typha) ; déblais placés à distance de la mare au nord.

3) Zone traitée avec de berges en pente douce et décaissement à prévoir de l'ordre de 0,5 à 1 m environ ; parties latérales talutées en pente douce. Les déblais sont placés au lieu désigné plus haut.

3) Actions menées

31) En 2011

Etat des lieux avant travaux



Mare n° 1 envahie par la végétation.



Mare n° 2, enchâssée dans la lisière



Mare n° 2, colonisée par les massettes



Mare n° 3 : repérage de son implantation, au sein d'une roselière. La mare n° 2 se trouve à une trentaine de mètres en haut de la photo.

Réalisation des travaux en 2011



Mare n° 1, début des travaux



Mare n° 2 : travaux achevés : les pins ont été enlevés, les berges adoucies. Les thypha (massettes) envahissent la mare.



Mare n° 3. après travaux. A titre d'essai, le sable a été placé en bourrelet autour de la mare, afin de réduire les temps de travail mécanique.



Mare n° 3 : dès la fin des travaux, le niveau d'eau se trouve à environ 0,50 m du sol environnant (le bourrelet constitue une surhauteur). Des troncs ont été placés dans la mare.

Réalisation des travaux en 2013

Ils ont concerné la mare n° 2, qui était envahie par les massettes. Par la même occasion, les berges ont été adoucies, et la mare approfondie pour créer une zone refuge, et favoriser les herbiers en limitant la progression des thypha.

Avant les travaux



Mare n° 2. La végétation se réinstalle, mais la progression des massettes nécessite une intervention (Photo : Marc Fournier, ONF)



Mare n° 2 : Détail des massettes en environnement avant travaux (Photo : Marc Fournier, ONF).

Pendant les travaux



Mare n° 2. Réalisation de berges en pentes plus douces côté est (Photo : Marc Fournier, ONF)



Mare n° 2 : Extraction des massettes, et réalisation d'une zone plus profonde pour limiter leur progression, et favoriser la permanence des eaux. (Photo : Marc Fournier, ONF).

Après les travaux



Mare n° 2. Travaux achevés, les berges sont moins abruptes (Photo : Marc Fournier, ONF)



Mare n° 2 : La surface résiduelle des massettes est limitée à l'ouest ; les herbiers devraient pouvoir se développer rapidement. (Photo : Marc Fournier, ONF).



Mare n° 1. Aspect en 2013, la mare reprend un caractère plus naturel.



Mare n° 3. En 2013, les phragmites colonisent les berges de la mare.

4) Conclusion

L'opération menée a permis la restauration des deux mares, et la création d'une troisième.

Les résultats ne pourront être appréciés qu'après un certain temps d'évolution, mais l'on peut dès à présent tirer quelques enseignements des travaux réalisés.

- en arrière-dune, la nappe de surface est relativement constante et parfois à faible profondeur ; ceci conforte l'idée de poursuivre la création de mares, en vue de constituer à terme des corridors écologiques, qu'il conviendra de définir en cohérence avec les autres actions écologiques (création de clairières, bois sénescents, pare-feu végétalisés, exclos...).

- prévoir suffisamment de travail mécanique pour pouvoir exporter les déblais ; ceci doit permettre de réaliser des berges à méplats subhorizontaux. On peut néanmoins conserver quelques remblais en tas à proximité, qui constitueront de possibles gîtes (surtout si placés sur des houpriers ou de billes de bois).

- ne pas négliger les entretiens et les suivis : on doit prévoir tous les quatre ou cinq ans environ de possibles travaux pour limiter la progression de la végétation (massettes, phragmites...) d'autant plus que les travaux lourds ont un effet immédiat sur ces espèces très opportunistes. Les suivis doivent être faits chaque année, sur la base de protocoles simples (photos + observations).

Crédit photo : ONF, G. Granereau, sauf indication contraire.

Travail réalisé en coordination avec l'Unité Territoriale de l'ONF concernée (Lit et Mixe).

Février 2014

Le chargé de mission Natura 2000

Gilles Granereau